

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42207

présenté par
M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine
à l'amendement n° 1601 de M. Vallaud

ARTICLE 9

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

"En conséquence"

Les mots :

"Par conséquent".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.